

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-218

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108551-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-218

**Economie sociale et solidaire (ESS) - Aide à l'investissement immobilier en faveur du
Groupement d'employeurs Grand parc solidaire en 2025 - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du Groupement d'Employeurs Grand-Parc Solidaire

Le territoire de Bordeaux Grand-Parc est habilité territoire d'expérimentation par le fonds d'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée depuis juillet 2024.

Ainsi, les deux Entreprises à but d'emploi (EBE) du quartier ont lancé leurs activités en 2024 : le Groupement d'Employeurs Grand-Parc Solidaire et la Fourmilière.

Les deux EBE ont pour mission la création d'emplois supplémentaires - en complément des emplois existants sur le territoire. Elles embauchent sans sélection les Personnes reconnues privées durablement d'emploi (PPDE) par le Comité local pour l'emploi, en Contrat à durée indéterminée, à temps choisi. Elles développent des activités utiles au territoire et complémentaires de l'offre existante.

La Fourmilière (anciennement seconde unité d'EBE du Grand Parc) porte trois activités :

- la Conciergerie du Grand-parc, appelé « Le Comptoir »,
- le pôle économie circulaire et numérique appelé « Les Ateliers »,
- la ferme urbaine et pédagogique appelée « La Pépinière »,

Au 31 mars 2025, La Fourmilière était composée de 26 salariés, dont 24 issus de la privation d'emploi (PPDE) et deux cadres. Il a pour objectif d'accueillir 53 salariés PPDE en fin d'année 2025.

L'activité du Groupement d'Employeurs est la mise à disposition de personnel. Ces adhérents, structure du territoire à but non lucratif, portent des activités d'intérêt général sur le quartier. Les premiers adhérents ayant recours à des salariés mis à disposition sont l'Alternative urbaine, l'épicerie solidaire Local'Attitude et le café-cantine Le Petit Parc.

Au 31 mars 2025, le Groupement d'Employeurs était composé de 10 salariés, dont 9 issus de la privation d'emploi (PPDE) et un cadre. Il a pour objectif d'accueillir 26 salariés PPDE en fin d'année 2025.

Présentation de l'opération d'investissement du Groupement d'Employeurs Grand-Parc Solidaire

Le bâtiment du Groupement d'Employeurs Grand-Parc Solidaire est situé au cœur du quartier du Grand-Parc, au pied de la bibliothèque.

Le rez-de-chaussée est composé d'un hall d'accueil/animation, d'un coin cuisine, de sanitaires et d'un espace de travail partagé. À l'étage, deux bureaux, un second espace de travail et un espace de stockage viennent compléter les espaces du Comptoir. Le bâtiment a une superficie totale de 147 m².

Le bâtiment a été livré clos et couvert ; les postes d'aménagement de l'intérieur ont été laissés à la charge de l'occupant du lieu.

Les investissements portent donc sur différents postes :

- mission de maîtrise d'œuvre pour réaliser à la fois la conception et préciser les besoins en travaux en cohérence avec l'usage du bâtiment, déclaration des travaux, consultation des entreprises, assistance au contrat de travaux ainsi que préparation et suivi du chantier,
- revêtements de sol,
- plomberie et pose d'un chauffe-eau,
- électricité, chauffage et réseau informatique,
- menuiseries et cloisons intérieures, peinture,
- aménagement acoustique,
- pose des extincteurs et plan relatifs à la mise en conformité incendie de l'établissement,
- la prise en charge d'une année de loyers pour l'année 2025.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une aide à l'investissement immobilier à travers sa politique ESS, via notamment l'axe prioritaire de la feuille de route ESS 2022-2026 sur l'économie de proximité.

Plan d'investissement de l'opération en 2025

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements éligibles Installations, aménagements Incorporels, maîtrise d'œuvre	45 645	Autofinancement	18 285	28,90%
Autre Loyers 2025 *	17 640	Aides à l'investissement Bordeaux Métropole Ville de Bordeaux (DSU 2022-2023)	15 000 30 000	23,70% 47,40%
Total (en €)	63 285	Total (en €)	63 285	100%

* Selon l'article L.1511-3 du CGCT « Dans le respect de l'article L. 4251-17, les communes, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2, L1611-4 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

VU la demande formulée par l'organisme n° 2025-00458 pour le développement économique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association Groupement d'Employeurs Grand-Parc Solidaire contribue à créer sur le territoire métropolitain une offre de services aux citoyens, aux personnes reconnues privées durablement d'emploi et aux autres structures ESS, correspondant aux axes de soutien de la feuille de route ESS métropolitaine, notamment sur l'économie de proximité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 15 000 € en investissement en faveur de l'association Groupement d'Employeurs Grand-Parc Solidaire pour la réhabilitation de leurs locaux,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------